

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD01

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Vingt-troisième session

Mexico (Mexique)

25 février – 1er mars 2025

Répartition des compétences et droits de vote entre l'Union Européenne et ses États membres
selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence des États membres. Vote États membres¹.	CX/FFV 25/23/1
2	a) Questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités – <i>Questions émanant de la 47^{me} session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires [l'utilisation potentielle du mot « sauvage »]</i> Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FFV 25/23/2
	b) Questions relatives à la normalisation des fruits et légumes frais émanant d'autres organisations internationales Compétence partagée. Vote États membres.	CX/FFV 25/23/3
3	Projet de norme sur les dattes fraîches (à l'étape 7) – Observations en réponse à la CL 2023/84-FFV à l'étape 6 Compétence partagée. Vote États membres.	REP22/FFV annexe IV CX/FFV 25/23/4
4	Projet de norme sur les feuilles de curry fraîches (à l'étape 4) – Observations en réponse à la CL 2024/90-FFV à l'étape 3 Compétence partagée. Vote États membres.	CX/FFV 25/23/5 CX/FFV 25/23/5 Add. 1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

5	Document de travail sur l'examen des normes existantes sur les fruits et légumes frais Compétence partagée. Vote États membres.	CX/FFV 25/23/6
6	Examen des propositions de nouveaux travaux (réponses à la lettre circulaire CL 2024/75-FFV) Compétence partagée. Vote États membres.	CX/FFV 25/23/7
7	Autres questions <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités (document non disponible).</i>	
8	Date et lieu de la prochaine session Compétence des États membres. Vote États membres.	
9	Adoption du rapport Compétence des États membres. Vote États membres.²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.